



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étiquetage informatif

Question écrite n° 94945

Texte de la question

Mme Christine Marin attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la possibilité de demander aux divers producteurs ou cultivateurs d'apposer sur l'étiquette un pictogramme ou une formule avertissant du caractère déconseillé du produit pour les femmes enceintes. En effet, les produits déconseillés pendant la grossesse aux femmes enceintes et pendant l'allaitement représentent une part importante et ne sont pas forcément facilement identifiables. Depuis octobre 2007, les conditionnements des boissons alcoolisées affichent obligatoirement un message sanitaire. Ce dernier peut-être sous la forme d'un pictogramme ou d'une phrase, il pourrait en être de même pour les aliments déconseillés aux femmes enceintes dont la reconnaissance n'est pas aisée. Aussi, elle lui demande les mesures qu'elle compte prendre afin de faciliter la lecture des produits autorisés ou non pour les femmes enceintes en créant une réglementation sur l'étiquetage.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Marin](#)

Circonscription : Nord (23^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94945

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2010, page 13303

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)